



DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES

n°41-2024

----

**OBJET :**

Demande de subvention  
auprès de l'État au titre du  
"fonds vert 2024" pour la  
reconstruction de l'école  
Van Gogh/du Lac

**VOTE :**

**POUR :**

**32** (30 « Pour Miramas » +  
+ 2 « Miramas avec  
vous »)

**CONTRE :**

**2** (2 « Le Renouveau pour  
Miramas »)

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 29/03/2024



ID : 013-211300637-20240314-41\_2024-DE

**MAIRIE DE MIRAMAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
MIRAMAS**

Séance du 14 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le quatorze mars à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON (à partir de 18h48 avant le vote de la délibération n°27-2024) – Gérald GUILLEMONT – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Jean Luc SANCHE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Romain TONUSSI – Gérard GERON

**Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Anne-Marie GACHON (jusqu'à 18h48 après l'approbation du PV du 13/02/24) par Eric MARCHESI  
Laëtitia DEFFOBIS par Anne-Marie CHAYOT  
Fadela AOUMMEUR par Paulette ARNAUD  
Olivier JULIEN par Martine ARFI  
Maryse RODDE par Monique TRINQUET  
Christiane LEYDER par Géraldine BUTI  
Régine SONZOGNI par Jean Luc SANCHE  
Brigitte CONTE par Daniel HIGLI  
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI  
Viviane ROYER par Romain TONUSSI  
Errol FERRER par Gérard GERON

**Etait absent excusé : Monsieur,**  
Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance :** Madame Anne-Marie CHAYOT

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 013-211300637-20240314-41\_2024-DE



**OBJET** : Demande de subvention auprès de l'État au titre du "fonds vert 2024" pour la reconstruction de l'école Van Gogh/du Lac

L'État a souhaité pérenniser le fonds vert jusqu'en 2027.

Le fonds vert doit permettre d'accélérer la transition écologique. Il s'adresse aux collectivités territoriales ainsi qu'à leurs groupements, en métropole comme en outre-mer. Ce fonds est entièrement déconcentré auprès des préfets.

La mise en œuvre de ce fonds a un triple objectif : renforcer la performance environnementale, s'adapter au changement climatique et améliorer le cadre de vie.

Au titre de l'année 2024 une enveloppe a été allouée au préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec une allocation de 30% des crédits relatifs à la mesure de rénovation énergétique et renaturation des établissements scolaires situés en quartiers prioritaires.

En 2023, le fonds vert a permis de financer 114 opérations dans le département des Bouches-du-Rhône avec un montant d'aides de 56,12 M€.

Le fonds vert est cumulable avec les autres dotations de l'État et le taux d'aide devra respecter la limite de 80% d'aides de l'État.

Un premier comité de pilotage de programmation relatif aux mesures sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et scolaires ainsi que sur la rénovation de l'éclairage public aura lieu au mois de mars et permettra de regrouper la programmation du fonds vert avec celle de la DSIL et de la DETR.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter un soutien financier auprès de l'État sur le dispositif fonds vert pour l'opération « Reconstruction de l'école Van Gogh/du Lac »

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé au 30 septembre 2023 (en phase PRO) à 12 150 000 euros H.T.

Pour rappel, le plan de financement avant la demande de subvention auprès du fonds vert était le suivant :

ORGANISMES	MONTANT HT	TAUX
ANRU	2 750 000 euros	22.63 %
Conseil Départemental 13 dans le cadre du PRU	1 000 000 euros	8.23 %
Filidéchets (Ademe/ Région)	16 844 euros	0.14 %
DSIL 2023	259 129 euros	2.13 %
Ville	8 124 027 euros	66.87 %
<b>Total</b>	<b>12 150 000 euros</b>	<b>100%</b>

Le nouveau plan de financement soumis à l'approbation du Conseil municipal suite à la demande auprès du fonds vert 2024 est :

ORGANISMES	MONTANT HT	TAUX
ANRU	2 750 000 euros	22.63 %
Conseil Départemental 13 dans le cadre du PRU	1 000 000 euros	8.23 %
Filidéchets (Ademe/ Région)	16 844 euros	0.14 %
DSIL 2023	259 129 euros	2.13 %
<b>Fonds vert 2024</b>	<b>1 000 000 euros</b>	<b>8.23 %</b>
Ville	7 124 027 euros	58.63 %
<b>Total</b>	<b>12 150 000 euros</b>	<b>100%</b>

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État l'octroi de la subvention au titre du « fonds vert » pour l'année 2024 concernant la reconstruction de l'école Van Gogh/du Lac ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération, ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État l'octroi de la subvention au titre du « fonds vert » pour l'année 2024 concernant la reconstruction de l'école Van Gogh/du Lac.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 29/03/2024

**Le Maire  
Conseiller métropolitain  
Acte signé le 15 mars 2024  
Frédéric VIGOUROUX**